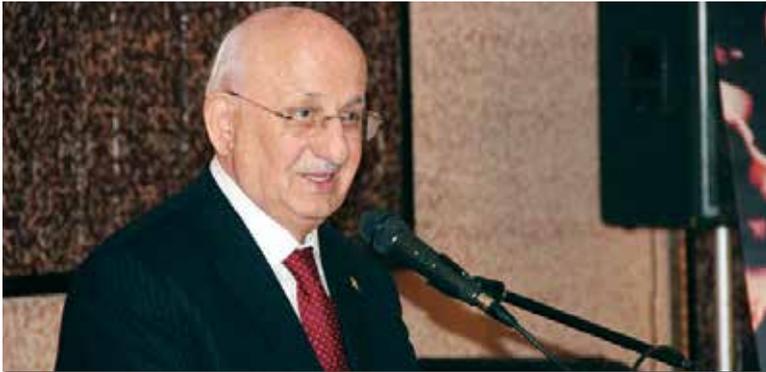




S.E. M. Ismail Kahraman à l' «UPCI»: Coup d'Etat échoué Par la Volonté Nationale



Editorial



Cher lecteur,

La démocratie a été succinctement définie comme “pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple”. Le concept poignant c'est celle du “peuple”- ce qui signifie “masses”.

Être une sorte de règle développée à travers l'histoire d'innombrables épisodes de souffrance humaine et d'effusion de sang, la démocratie est un socle pour la stabilité politique ce qui conduit à l'harmonie et à la cohésion sociale ainsi qu'au développement et au progrès qui à son tour donne lieu à l'émergence du bien-être et la prévalence concomitante de la sécurité commune et de la tranquillité. Tout ceci est réalisé par le bon fonctionnement des institutions démocratiques telles que les partis ou entités politiques, les Assemblées législatives et représentatives, la presse libre et des organisations droits civiles.

Cependant la démocratie a été toujours en proie à des forces comme la tendance vers le militarisme menaçant; le coup d'État; l'extrémisme intellectuel et doctrinal; et l'anarchisme.

Nous avons été témoins dans diverses parties du monde, des conséquences de la chute de l'idéal démocratique dans les esprits. Les livres d'histoire sont remplis d'histoires horribles sur la souffrance humaine, les bouleversements sociaux, la dislocation et la dispersion des personnes innocentes. Au-delà des tragédies engendrées par les régimes totalitaires vient l'ignominie de la Seconde Guerre mondiale lors de laquelle des millions de vies ont péri et la race humaine a été poussée au bord de l'extinction.

Au cours des derniers mois, des éléments aventuriers locaux, aidés par des conspirateurs étrangers, ont tenté de saboter la démocratie en Turquie. Toutefois, la réponse des masses a été rapide et décisive, par des centaines de milliers de personnes qui se sont spontanément versées dans les rues de toutes les villes. Les membres du Parlement se sont réunis pour dénoncer l'atteinte à la démocratie sous le bombardement aérien de bâtiment du Parlement. Le triomphe de la démocratie en Turquie est une leçon pour toute la communauté mondiale. ♦

- **Unité des Musulmans face aux menaces**
- **Les ennemis de l'Islam commettent des actes terroristes**

Le Président de la Grande Assemblée nationale de Turquie, S.E. M. Ismail Kahraman, a souligné que le sens de la protection du système démocratique parlementaire émane de la transmission parfaite de la volonté nationale au parlement. Dans son entretien avec le bulletin «UPCI», M. Kahraman a souligné que la tentative de coup d'état qui a eu lieu en Turquie a échoué parce qu'il était contraire à la volonté de la nation turque. Il a appelé tous les musulmans à agir ensemble pour vaincre les menaces internes et externes et, pour résoudre les problèmes existants dans le monde musulman. Il a décrit le soutien à la lutte palestinienne comme une grande mission pour tous les musulmans, et qu'ils sont capable de remplir cette mission. Son Excellence a dénoncé et qualifié ceux qui prônent et perpètrent le terrorisme et les actes terroristes comme des ennemis de l'Islam, et qui se servent de la religion pour leurs propres fins égoïstes.

Voir p.2

INDEX

- Page.2
Interview avec le Président de Parlement Turc
- Page.5
36e Réunion du Comité Exécutif
- Page.6
Parlement de Djibouti
- Page.8
11e Conférence de l'UPCI
- Page.14
Parlement Ivoirien
- Page.16
Réunion en marge de l'UIP Nouvelles parlementaires
- Page.20
Activités du Secrétaire Général

Réunion importante du Comité Exécutif à Ankara

La 36e Réunion du Comité Exécutif de l'UPCI aura lieu à Ankara, capitale de Turquie, les 17 et 18 octobre 2016, sous la présidence de M. Ismail Kahraman, Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie.

La réunion est qualifiée importante en raison de son niveau et compte tenu des circonstances historiques dans les quelles vit le monde d'Islam et, la participation des présidents des parlements membre de l'Union.

La réunion va élaborer l'Ordre du Jour et le Programme de Travail de la 12e session de la Conférence de l'UPCI qui se tiendra à Bamako, capitale de la République du Mali, au début de 2017.

Voir p.5



Introduction:

Dans l'interview avec l'«UPCI», Son Excellence M. Ismail Kahraman, Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie a abordé plusieurs questions importantes, notamment la tentative de coup d'état avorté en Turquie; l'unité musulmane; lutter contre les défis existants dans le domaine islamique; apporter le soutien à la lutte palestinienne et la création d'un mécanisme efficace pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme.

Résister aux putschistes

“UPCI”: Tout d'abord, je voudrais vous féliciter à l'occasion de la grande victoire du peuple turc et leurs institutions démocratiques face à la tentative de coup d'Etat militaire. À cet égard, je dois saluer le rôle de la Grande Assemblée Nationale de Turquie dans la sauvegarde de la démocratie, en convoquant une réunion urgente pour vaincre le coup d'état manqué, sous l'attaque aérienne contre le bâtiment du Parlement. Pourriez-vous nous dire comment l'appel à la réunion a été faite et la façon dont les députés ont pu accéder au bâtiment du Parlement au cours de ces heures cruciales?

M. Kahraman: Je vous remercie. Comme vous l'avez mentionné, notre nation a fait repousser cette tentative qui était contre notre Etat, la démocratie et la volonté nationale, en se montrant comme un corps, et le 15 Juin était comme un festival de démocratie écrite en lettres d'or. Dès que la tentative de coup d'état a fait surface, nos députés ont dit adieux à leurs familles comme s'ils allaient au front pour se battre contre l'ennemi, et ils se sont réunis sous le toit de l'Assemblée des anciens

combattants, ils ont juré défendre la volonté nationale à tout prix. L'assemblée générale convoquée sous ma présidence, a poursuivi ses travaux sous les bombes et le feu intense. Profitant de cette occasion, je tiens à exprimer ma reconnaissance en tant que Président de l'Assemblée des anciens combattants à ceux qui sont venus à l'Assemblée en mettant leur vie en péril et en résistant aux traîtres et putschistes comme s'ils étaient de vaillants commandants du château.

Cette surveillance de la démocratie s'est poursuivie les jours suivants et conformément à l'article 93e de la 7e Constitution et conformément aux Règles de procédure, en ma capacité de Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie, j'ai convoqué une réunion d'urgence en vue de publier une déclaration commune, rédigée par les quatre principaux partis politiques du Parlement.

Leçons à retenir

“UPCI”: Le coup d'état militaire a été dirigé contre la démocratie. Voilà pourquoi les criminels ont visé le bâtiment de l'Assemblée, le symbole de la démocratie. Serait-il possible de nous citer en bref, les leçons tirées de votre expérience pour la préservation de la liberté, la démocratie, la constitution et la bonne gouvernance?

M. Kahraman: Cette tentative malveillante était une tentative contre la volonté de notre nation. Par conséquent, notre Assemblée qui symbolise le cœur et la volonté de la nation, a été l'une des premières cibles. Cependant, les intentions malveillantes et les plans perfides sont tombés en décadence, et l'Assemblée de la nation et nos députés ont pu répondre à la confiance que la nation investit en eux. L'Assemblée des

anciens combattants a dûment protégé la souveraineté nationale avec sa position forte.

Notre Assemblée a maintenu une attitude digne contre le coup d'état symbolisant un seul cœur et ce, avec beaucoup de bravoure, et il a donné une très bonne leçon aux putschistes, et a envoyé un message au monde.

La détermination que la Grande Assemblée Nationale turque a montré contre la tentative de coup d'état perfide, est d'une grande importance pour le développement et la mise en place de la démocratie en Turquie.

Tout le monde doit savoir que tout mouvement contre notre nation, contre la volonté nationale et l'Assemblée des anciens combattants sera exclu par la volonté inébranlable de la Grande Assemblée Nationale de Turquie.

par conséquent, on en déduit des leçons évidentes :

Dans le système parlementaire démocratique actuel fondé sur le principe de la primauté du droit avec ses institutions et ses règles, le sens de la protection du système et de la volonté nationale est basé sur la transmission adéquate de la volonté nationale au Parlement. S'opposer à la démocratie par l'oppression et la menace est de l'histoire ancienne. Il n'y a pas de défi qui ne puisse être surmontée grâce à une nation qui protège sa volonté nationale, une Assemblée composée de députés conscients de leur responsabilité et de l'autorisation dont ils sont investies par le pouvoir, et une constitution qui prend forme par l'autorité civile.

Faire face aux problèmes

“UPCI” : à votre avis, quels sont les questions et les problèmes les plus cruciaux qui prévalent dans le monde islamique? Comment est-il possible de faire face à ces problèmes et parvenir à des solutions qui répondent aux aspirations des peuples, et aident à surmonter la situation difficile qui trouble tous les pays?

M. Kahraman: le monde islamique, est dans une situation géographique qui avait tendance à se diviser et s'éparpiller pendant de nombreux siècles. Par conséquent, ceux qui ont des plans visant cette partie du monde, tentent de le contrôler en provoquant des troubles et de les laisser faire face à ces problèmes jusqu'à ce qu'ils atteignent leurs objectifs. Non seulement les problèmes d'administration ou social, mais aussi les problèmes économiques n'ont jamais laissé les pays islamiques en paix.

La solution à tous ces problèmes réside dans le fait que les nations doivent protéger leurs volontés nationales, leurs croyances et cultures, les transmettre au futur et agir selon la dignité et la conscience musulmanes. En outre, une autre solution pour les sociétés qui vivent ensemble et ont eu la même idéologie et culture dans l'histoire, serait d'agir à l'unisson contre la menace interne et externe. À cet égard, la Turquie essaie d'avoir sa position pour diriger et maintenir l'unité, avec l'esprit de leadership ayant racine dans le passé et dans sa position stratégique.

Mobilisations musulmanes

“UPCI” : Comment serait-il possible de mobiliser



Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie

İSMAİL KAHRAMAN

- Né à Rize en Turquie en 1940.
- Avocat, Président de diverses organisations de la société civile.
- Diplômé de la Faculté de droit, Université d'Istanbul. Doctorat honorifique de l'université "Yalova" et "Recep Tayyip Erdoğan".
- Président du Conseil d'administration de diverses entreprises industrielles et commerciales; Conseiller au ministre du Travail.
- Président de l'Union des étudiants de la Faculté de droit de l'université d'Istanbul; Président de l'Union nationale des étudiants turcs. Président des Fiduciaires de la Fondation de l'Unité. Membre fondateur et Président du Comité de la Fondation des Fondateurs des organismes bénévoles de la Turquie. Membre du conseil d'administration de l'Université du Commerce d'Istanbul. L'un des fondateurs et membre du conseil d'administration de la Fondation de Neşr'il-Ilm. Membre du Conseil consultatif de la Société Neşr'il-Ilm et de la Fondation du Commerce Mondial.
- Président du comité des fondateurs de la Fondation du développement de l'Université de Recep Tayyip Erdoğan.
- Député de la province d'Istanbul pour les 20e et 21e législatures à la Grande Assemblée Nationale de Turquie entre de 1996 à 2002. Vice-président du Groupe du Parti de la prospérité et de son successeur le Parti de la vertu. Membre du Comité de la Constitution et du Comité sur l'éducation nationale, de la culture, de la jeunesse et des sports.
- Ministre de la Culture dans le 54e gouvernement (Parti de la prospérité et de la juste voie, Parti de la coalition du gouvernement) de 1996 à 1997. Président du conseil de discipline centrale, de justice et du développement.
- Elu Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie le 22 Novembre 2015 pour la 26e législature.
- Il Parle anglais. Il est marié et a quatre enfants. ❖



les parlements des Etats musulmans afin de résoudre les problèmes existants?

M. Kahraman: Tout d’abord, il est nécessaire d’accorder un grand respect à la justice. L’Etat doit être en harmonie avec la nation. La Constitution doit être mise en place avec des personnes engagées et averties. Le gouvernement doit être une organisation au service de la nation. La volonté de la nation est l’avenir de la nation. Les citoyens ne forment pas seulement une communauté dont le gouvernement recueille des impôts, mais comme des individus qui sont régis par les députés élus par son libre arbitre.

Soutenir la Palestine

“UPCI”: Quelles sont les étapes qui peuvent être prises pour accélérer l’extension du soutien au peuple palestinien pour qu’il puisse réaliser ses ambitions et faire face à cette situation, et lutter jusqu’à ce qu’il soit en mesure de former son propre État indépendant avec Al-Qods comme capitale?

M. Kahraman: La Palestine est notre amie. Nous avons des sentiments communs. Nous souhaitons qu’après tant d’années de guerre, elle récoltera de bons résultats. Le Comité permanent de la Palestine de l’UPCI est créé sous la direction de la Turquie et d’autres pays frères. Il a tenu sa première réunion, organisée par la Grande Assemblée Nationale de Turquie en 2012 à Istanbul. Ce que nos frères et sœurs palestiniens attendent de nous et, notre responsabilité à tous, avec l’aide de Dieu, c’est de mettre un terme à l’oppression et offrir à la Palestine et aux pays islamiques une vie décente. Nous avons une grande mission que le monde entier nous a confiée et nous devons la réaliser dignement. À titre d’exemple et pour

montrer notre détermination concernant cette question, il suffit de se souvenir que lors d’une réunion internationale, le monde entier était témoin que l’honorable Recep Tayyip Erdogan a crié la cruauté du tyran à son visage.

La lutte contre le terrorisme et l’extrémisme

“UPCI”: Comment envisagez-vous un mécanisme efficace et approuvé dans le cadre islamique pour faire face aux phénomènes de terrorisme et d’extrémisme?

M. Kahraman: Tout d’abord, il faut préciser que c’est une erreur colossale d’utiliser les termes “Islam” et “terreur” dans le même contexte. Cependant, et malheureusement, certaines personnes ainsi que les ennemis de notre religion, manipulant la foi des croyants, qui est l’un des musts du peuple, ont causé cette situation.

Si vous créez un environnement dans lequel les gens peuvent apprendre leur religion en toute tranquillité, vous pouvez les garder loin de la discorde. Dans ce contexte, je voudrais souligner que nous allons fournir à la nation qui portent la bannière islamique, les moyens de suivre les traces de leurs ancêtres en les reconnaissant profondément et correctement.

Dans toute communauté qui agit consciemment, tout en tenant compte du fait que leurs ancêtres ont transporté des navires à travers le sol et aujourd’hui, leurs descendants ont conduit à travers des tunnels sous-marins, qui ont toujours apporté la justice partout où ils ont mis les pieds, embrasser et saluer des milliers de personnes qui fuient et détestent la cruauté, aucune sorte de terrorisme ni tentatives d’instigation peuvent avoir lieu. ❖

- Tentative de coup d’état, acte contre la volonté nationale
- Contrecarrer le Coup d’état, grande valeur pour le développement
- Système démocratique fondé sur l’état de droit
- Unité musulmane, cruciale pour surmonter les défis
- Aider la Palestine est notre Mission



36e REUNION DU COMITE EXECUTIF DE L'UPCI:

Préparation le projet d'Ordre du Jour pour la 12e Conférence de l'UPCI

La 36e Réunion du Comité Exécutif de l'UPCI aura lieu au niveau des Présidents des Parlements membres du Comité Exécutif à Ankara, République de Turquie, les 17-18 Octobre 2016, sous la présidence de S.E.M. Ismail KAHRAMAN, Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie.

La Réunion du Comité Exécutif est extrêmement importante car il se tient dans des circonstances historiques dont la nation islamique traverse; un monde en turbulence, menacé de par tout par le terrorisme, envahi par diverse crises politique, économique, sociale et environnementale.

La réunion prépare les projets d'Ordre du Jour pour la 12e Conférence de l'UPCI, prévue à Bamako, République du Mali, en Janvier 2017, ainsi que les agendas de la 19e Session du Comité Général et les réunions y afférentes à savoir les quatre Comités Spécialisés Permanents: Affaires Politiques et des Relations Extérieures; Affaires Economiques et de l'Environnement; Droits de l'Homme, de la Femme et de la Famille; Affaires Culturelles et Juridiques et, du Dialogue des Civilisations et des Religions; de même que les projets d'Ordre du Jour du Comité de la Palestine et de la Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes, d'où l'importance de cette rencontre qui est convoquée au niveau des Présidents des Parlements membres du Comité Exécutif.

C'est une réunion qui aura lieu en deux jours. Le premier jour sera consacré au rapport de S.E. le Secrétaire Général couvrant la période entre la date de la 11e conférence de l'UPCI en Irak, les 20-21 Janvier 2016 et la date du 36e Comité Exécutif. Il comporte les activités du Secrétariat Général et ses participations aux fora régionaux et internationaux, les activités du département du média et



les communiqués publiés relatifs aux événements survenus dans les Etats de certains parlements membres. Il comprend également le suivi des résolutions adoptées par la 11e conférence portant sur: l'adoption de la Convention de l'UPCI sur la Lutte contre le Terrorisme et l'Extrémisme, le rejet de toute diffamation contre des religions divines; la lutte contre l'islamophobie; le rejet des sanctions

injuste imposées aux Etats islamiques, la protection des communautés et minorités musulmanes.

Quant aux affaires économiques et environnementales, les résolutions portant sur la solidarité avec les peuples africains affectés par les catastrophes naturelles et la désertification. En ce qui concerne les affaires culturelles et juridiques, et le dialogue des civilisations, les résolutions soulignant le besoin pour la création des chaînes de télévision islamiques nationales qui seront diffusées dans des langues étrangères en vue de projeter l'image authentique de l'Islam. En ce qui concerne les Droits de l'Homme, la Femme et la Famille, les résolutions demandant l'établissement des mécanismes et institutions pour les Droits de l'Homme et l'information à fin de contrecarrer toutes les formes et manifestations de la violence contre les femmes et offrir de l'assistance juridique aux femmes affectées tout en soulignant la nécessité de l'approbation et de la mise en œuvre du Document de la Femme Musulmane et la création des Centres de Recherches pour résoudre le chômage des jeunes. Le deuxième jour sera marqué par l'audition des discours des Présidents et chefs des délégations selon l'ordre alphabétique anglais.

La séance de clôture adoptera le rapport du Comité et les participants vont auditionner la lecture de la déclaration d'Ankara. ❖



Faits saillants de L'Assemblée Nationale de la DJIBOUTI

Le Parlement est, dans le système institutionnel actuel, un maillon central, un animateur et un défenseur des règles du jeu démocratique. Il assure la garantie des libertés fondamentales, individuelles et collectives.

L'art. 3 de la loi constitutionnelle n°LR/77-001 du 27 juin 1977, dispose que la "Chambre des Députés" reste en fonction sous le nom de l'Assemblée Nationale.

Cette disposition est reprise par l'art 45 de la Constitution: "le Parlement est constitué par une chambre unique dite Assemblée Nationale". Elle est composée de 65 députés, dont 9 femmes élus au suffrage universel direct pour une durée de 5 ans (on parle de législature) sur une des listes présentées aux électeurs par les partis politiques sur tout le territoire qui forme 6 circonscriptions (Djibouti, Arta, Ali-Sabieh, Dikhil, Tadjourah, Obock).

LES POUVOIRS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'Assemblée Nationale détient le pouvoir législatif. Elle vote seule la loi à la majorité simple, sous réserve des dispositions de l'article 57 de la Constitution.

Le Cabinet du Président

Actuellement, le Cabinet du Président est composé des conseillers techniques,

d'un Secrétariat particulier et d'un service du protocole.

Les conseillers techniques sont chargés d'assister le Président dans leurs domaines respectifs.

Le secrétariat particulier:

- reçoit et répartit le courrier;
- distribue les cartes d'accès à la salle des séances sur autorisation du Président.

Le service du protocole

- organise les déplacements officiels de l'Assemblée Nationale et reçoit les délégations étrangères invitées;
- assure les relations de l'Assemblée avec les représentations diplomatiques en République de Djibouti;
- prépare les activités internationales de l'Assemblée.

Attributions administrative

Le Président est le Chef de l'Administration de l'Assemblée.

Il préside aux délibérations de l'Assemblée, du bureau, de la conférence des présidents et dirige le secrétariat général de l'Assemblée.

La Conférence des présidents

La Conférence des présidents se compose du Président de l'Assemblée qui la préside, des vice-présidents, des présidents des commissions permanentes, du rapporteur général

de la commission des finances et des présidents de groupes. Le représentant du Gouvernement assiste à la Conférence des présidents. Les projets et propositions de loi soumis aux délibérations de l'Assemblée Nationale doivent être examinés par la Conférence des Présidents lors de la session au cours de laquelle ils ont été déposés.

Le Bureau

Le Bureau de l'Assemblée Nationale est composé d'une part du Président de l'Assemblée Nationale, élu au début de la législature et pour toute la durée de celle-ci et d'autre part des Vice-Présidents, d'un Questeur et d'un Secrétaire élus séparément, au début de chaque législature jusqu'à la 6ème session ordinaire de la législature.

Il détermine par des instructions générales l'interprétation et l'exécution de certaines dispositions du Règlement intérieur qui sont explicitées par une circulaire du Président de l'Assemblée Nationale.

Président: Mr. Mohamed Ali Mohamed
1er Vice-président: Mr. Elmi Obsieh Waiss

2e Vice-président: Mr Said Barkad Abdillahi

Secrétaire du bureau: Mr. Houmed Mohamed Dini

Secrétaire questeur: Mme. SAFIA ELMI DJIBRIL

La procédure parlementaire:

1. recevabilité des projets de loi et propositions de loi par le Bureau
2. Communication des textes en Conférence des présidents
3. Travaux en commissions
4. Rapport du commission
5. Adoption sur la session plénière
6. Co-signature par le PAN et secrétaire du Bureau et transmission au SGG
7. Promulgation par le Président de la République.

Les Commissions

● Commission Développement Social et Protection de l'environnement

Enseignement et recherche, formation professionnelle, promotion sociale, jeunesse et sports, activités culturelles, informations, travail et emploi, santé publique, famille, population, protection sociale et aide sociale, pensions civile, militaires, de retraités et d'invalidité, protection des sites historiques et de l'environnement.

● **Commission Affaires Etrangères**

Relations internationales, politique extérieure, coopération, traités et accords internationaux.

● **Commission de la Défense Nationale et de la Sécurité**

Organisation générale de la Défense, politique de coopération et d'assistance dans le domaine militaire, plans à long terme des armées, port et aéroport, service national de défense et développement et lois sur les recrutements, personnels civils et militaires des armées.

● **Commission Finances - Economie - Plan**

Recettes et dépenses de l'Etat, exécution du budget, monnaie et crédit, activités financières intérieures et extérieures, contrôle financier des entreprises nationales, des établissements publics

● **Commission Législation et Administration Générale**

Organisation judiciaire, législation civile, administrative et pénale, pétition, administration générale du territoire national.

● **Haute Cour de Justice**

● **Commission chargé des Immunités Parlementaire**

● **Commission d'apurement des comptes**

● **Commission Production et Echanges**

Agriculture et pêche, énergie et industrie, recherche technique, consommation, commerce intérieur et extérieur, moyens de communication et tourisme, aménagement du territoire, équipement du territoire et urbanisme, équipements et travaux publics, logements et construction, domaine de l'Etat.

Mission du Commissions

1. Les commissions permanentes sont chargées de préparer les séances publiques en établissant un rapport écrit sur les projets de loi ou de propositions et les résolution de loi.

2. Elles ont également une mission générale d'information de l'Assemblée et de contrôle permanent de l'action du Gouvernement.

Groupe Amitié parlementaire

Les groupes d'amitié sont destinés à renforcer les liens d'amitié et de coopération entre parlementaires de pays qui entretiennent des relations officielles amicales.

Les pays avec lesquels Djibouti possède des relations d'amitié interparlementaire sont:

- Groupe d'amitié parlementaire Djibouti-France
- Groupe d'amitié parlementaire Djibouti-Turquie
- Groupe d'amitié parlementaire Djibouti-Cuba
- Groupe d'amitié parlementaire Djibouti-Somalie
- Groupe d'amitié parlementaire Djibouti-Kuwait
- Groupe d'amitié parlementaire Djibouti-Chine
- Groupe d'amitié parlementaire Djibouti-Ethiopie
- Groupe d'amitié parlementaire Djibouti-Arabie Saoudite

DERNIÈRES ÉLECTIONS

Répartition des sièges

Parti / Formation politique, Total Union pour la majorité présidentielle (UMP), 55

Union pour le salut national (USN), 10. ❖

Président de l'Assemblée Nationale de Djibouti

MOHAMED ALI HOUMED



Né: le 14/05/1973 à RANDA

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

- Depuis le 15 Juillet 1998: Préfet Adjoint de la Région de Tadjourah
- Du 15 Août 1995 au 15 Juillet 1998: adjoint au Commissaire de la République (ancienne nomination du Préfet), chef du district de Tadjourah.
- 1991 à 1994: ancien combattant du FRUD (Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie).
- Juillet 2011: 3 semaines aux Etats-Unis dans le cadre d'International Visitor Leadership Program (New-York, Washington, Albuquerque, El Paso, Philadelphie)
- De Novembre à Janvier 2006: 3 mois de stage d'observation sur le déroulement de la décentralisation à la Mairie de Bergerac (France)
- De septembre à novembre 2003: 3 mois de stage d'observation sur l'organisation de l'institution en France à la Mairie de Bergerac (France)
- Février 1996: une semaine de formation sur le management du territoire et sur la gestion de personnel (INAP) à Djibouti.

COMPETENCES ACQUISES

- Gestion des ressources humaines
- Traitement des correspondances (ministérielles et diverses)
- Mise en place et suivi des projets de développement de la Région
- Accueil des autorités et des ONG internationales
- Préparation, organisation et accueil des délégations officielles
- Organisation des grandes manifestations
- Préparation et organisation des élections (législatives 1998, 2003, 2008), (présidentielles: 1999, 2005, 2011), (Régionales: 2006, 2012)
- Coordination des projets
- Gestion des services déconcentrés
- Supervision des Sous-préfectures (Randa, Dorra, Adailou et Lac Assal)
- Rédaction des bilans annuels et des dossiers de suivi des activités. ❖





Au 11ème Conférence de l'UPCI:

Adoption du dialogue politique et social pour résoudre les Différends

Sous le Slogan “Unis Contre le Terrorisme et l’Extrémisme”, la 11e Conférence de l’UPCI a été inaugurée, à Bagdad, République d’Irak, le 24 Janvier 2016, et honorée par la présence et la participation de S.E. Dr. Mohammad Fouad Ma’asoum, Président de la République d’Irak, S.E. Dr. Haider Al-Abadi, Premier Ministre de l’Irak, S.E.M. Salim Al-Jabouri, Président du Conseil des Représentants irakien et Leurs Excellences les Présidents et chefs de délégations de (31) Parlements membres, comportant 10 Présidents de Parlement, (5) Vice-Présidents ainsi qu’un certain nombre de membres du Conseil des Représentants irakien, et les médias.

DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA 10e SESSION DE LA CONFERENCE DE L’UPCI:

S.E.M. Ismaël KAHRAMAN, Président de la Grande Assemblée Nationale turque et Président de la 10e Conférence de l’UPCI, a prononcé un discours au début de la séance, dans lequel il a appelé à combattre le Terrorisme et l’Extrémisme sous toutes leurs formes et soutenir le bien-être et la sécurité de l’Irak. Il a réitéré le soutien à la cause palestinienne par l’établissement d’un Etat palestinien indépendant avec Al-Qods comme capitale avec ses frontières d’avant 1967. M. KAHRAMAN a également abordé la situation des minorités musulmanes, et a demandé d’accorder plus d’attention à ces

questions. En évoquant la question de Chypre, il a exprimé son souhait pour un règlement global basé sur l’égalité politique et la co-souveraineté de l’Ile de Chypre, et a attiré l’attention sur l’isolation inhumaine imposée aux chypriotes turcs sans aucun fondement juridique; et a appelé à une solidarité efficace de l’Etat Chypriote Turc.

Au terme de son discours, S.E. a invité S.E. Dr Salim Abdullah AL-JABOURI, Président du Conseil des Représentants de l’Irak, à assumer la présidence de la présente Séance et de la Session et de la 11e Conférence de l’UPCI.

DISCOURS DE S.E. DR SALIM ABDULLAH AL-JABOURI, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES REPRESENTANTS DE L’IRAK

Son Excellence a précisé que la confiance investie par les Parlements membres pour avoir la responsabilité de cette session constitue un défi concret au Terrorisme. Cela constitue également un soutien moral et une position ferme de l’Union dans la lutte contre le Terrorisme. Il a appelé à combattre le sectarisme considéré comme un fléau, par des mesures collectives et individuelles. Il a qualifié de responsable, les institutions éducatives, religieuses et médiatiques en ce qui concerne la propagation et la diffusion de l’esprit de tolérance, précisant l’importance du dialogue avec ceux qui ont succombé

à la déviation, dans le but de réduire les pertes sociales, politiques et économiques, tandis que la solution de sécurité demeure le dernier de son genre. Son Excellence a exhorté une action islamique commune pour vaincre le Terrorisme qui cible la vie des civils, décrivant le conflit dans la région comme étant contraires aux valeurs islamiques. Il a mis l'accent sur la nécessité de trouver un règlement globale pour les problèmes de la région et a appelé de faire de l'UPCI, qui représente les peuples musulmans, comme une partie importante dans la résolution des crises émergentes et celles qui surgiront dans le futur.

DISCOURS DE S.E. DR MOHAMMED FOUAD MA'ASOUM, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE D'IRAK

Son Excellence a demandé à tous les Etats arabes et islamiques de collaborer en vue d'extirper les racines du Terrorisme. Il a souligné que les musulmans et les adeptes d'autres religions vivent en terre irakienne dans une atmosphère d'affection et de compassion. Bagdad a été le témoin de la plus grande civilisation.

Son Excellence a mis en garde que les Musulmans sont confrontés à l'épreuve de la défiguration de l'Islam, les impacts des facteurs sectaires ainsi que la discorde entre les musulmans et les adeptes d'autres religions. Il a souligné que le défi de DAESH est le plus dangereux de son genre à l'époque actuelle. L'élimination du terrorisme doit être accomplie avec une action authentique et des efforts supplémentaires. Il a appelé à élargir les horizons de la coopération pour le bien des peuples du monde islamique de manière à contribuer à la stabilité mondiale.

DISCOURS DE S.E. Dr HAIDAR AL ABADI, PREMIER MINISTRE DE L'IRAK:

Son Excellence a demandé à l'Oummah Islamique d'être

vigilante et de garder leur unité face au Terrorisme. Il a mis en garde contre l'exploitation du sectarisme comme arme dans les conflits, précisant que l'année 2016 doit être l'année d'élimination de DAESH par une résolution militaire. Il a exprimé son refus de retourner l'Irak à la case de départ suite à la montée de voix sectaire de certains. Son Excellence a souligné que l'Irak ouvre ses fenêtres à tous en vertu de son appartenance à l'Oummah Islamique.

Il a regretté la prévalence des opinions considérant nation islamique militant pour la guerre et non la paix. Il a exhorté d'abandonner les différends en vue d'atteindre les intérêts des peuples musulmans.

DISCOURS DE S.E. Dr MAHMUD EROL KILIC, SECRETAIRE GENERAL DE L'UPCI:

Son Excellence a adressé ses remerciements et l'expression de sa gratitude à S.E. Dr Salim Abdullah Al-Jabouri, Président du Conseil des Représentants de l'Irak, pour avoir bien voulu accueillir cette importante session ainsi que pour l'excellente préparation et l'organisation réussie de ses travaux.

Dans le discours, S.E. Dr KILIÇ a souligné que la tenue de la Conférence dans la ville de Bagdad – Dar es-Salaam – est en soi une référence à la grandeur de la civilisation islamique, à l'unité, à l'histoire et aux nobles objectifs de l'Oummah. Son Excellence a souligné la conjoncture cruciale dans laquelle se tiennent les travaux de la Conférence et qui s'est traduite par des milliers de victimes, de personnes déplacées et déshéritées, outre les infrastructures détruites et la dégradation des services dans la plupart des aires de conflit. Il a affirmé que l'Union est appelée, dans ces circonstances, à réaliser ses nobles objectifs dont la finalité est le renforcement de la sécurité, de la paix et de la coopération entre les Parlements, tout en traçant une feuille





de route pour répondre aux aspirations de notre glorieuse Oummah. Il a déclaré que nous devons nous opposer à ce que le destin et l'avenir de notre Oummah deviennent autant d'otages entre les mains de groupes extrémistes qui n'ont rien à voir avec notre religion et les traditions de nos sociétés. Il a poursuivi en disant que nous devons nous unir pour combattre la bigoterie, la discrimination, la violence et les haines confessionnelles entre les musulmans.

Discours de Leurs Excellences les Chefs de Délégations

Les discours ont porté sur les pivots suivants:

- Remercier la République d'Iraq et son Conseil des Représentants pour accueillir la Conférence;
- Exploitation par le terrorisme de la fragilité et des troubles existant dans les pays musulmans;
- Nécessité de travailler ensemble pour vaincre le terrorisme, assécher ses sources et le déraciner par le renouvellement du discours religieux, la révision du discours religieux et de la formation des imams et des prédicateurs.
- Vaincre le terrorisme en établissant l'état de droit, le développement des institutions de sécurité, en coopérant avec les Etats voisins, et par la propagation de libertés politiques et d'information.
- Adopter un dialogue socio-politique comme étant le moyen de résoudre les litiges et les questions controversées ainsi que de respecter les accords sur la Paix, et soutenir les initiatives destinées à résoudre les crises de manière pacifique et diplomatique.
- Promulguer des lois pour dénoncer les immodérations

religieuses et l'extrémisme; et consolider le concept de modération.

- Respecter les opinions d'autrui, propager le discours modéré, et respecter la coexistence des religions.
- Respecter les droits des minorités et soutenir leurs causes dans les pays qui ne sont pas membres de l'UPCI.
- Mettre la lumière sur le rôle croissant des Parlements musulmans d'aborder les problèmes et défis auxquels font face certains pays, et l'action de l'OCI pour atteindre les solutions pacifiques aux problèmes dont certains de ses membres sont confrontés.
- Soutenir la lutte du peuple palestinien et éloigner le Monde islamique des préoccupations causées par les litiges domestiques qui détournent son attention de la Cause palestinienne.
- Exposer et démasquer les tentatives de l'entité sioniste (Israël) de transformer le conflit en Palestine en conflit religieux.

La conférence a examiné et adopté différentes matières à savoir le programme de Travail et le Rapport du Secrétaire Général et la demande formulée par l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation de la Coopération Economique pour obtenir le statut d'observateur à l'UPCI.

De même la conférence a-t-elle adopté la Charte de l'UPCI sur la lutte contre le Terrorisme et l'Extrémisme; le rapport de la 18e session du Comité Général de l'UPCI ; elle a examiné et adopté les rapports et des projets de résolutions soumis par les Comités Spécialisés présentés par les Rapporteurs desdits Comités à savoir: Comité des Affaires

Politiques et des Relations Extérieures; Comité des Affaires Economiques et de l'Environnement; Comité des Droits de l'Homme, de la Femme et de la Famille; Comité des Affaires Culturelles et Juridiques et, du Dialogue des Civilisations et des Religions; ainsi que la nomination des membres des Comités Spécialisés Permanents de l'UPCI pour l'année 2016. La Conférence a examiné et adopté les rapports et projets de résolutions soumis par les organes subsidiaires: Comité de la Palestine, et la Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes; et la réunion consultative des Secrétaires Généraux.

12e et 13e SESSION CONFERENCE DE L'UPCI

L'invitation formulée par l'Assemblée Nationale de la République du Mali pour accueillir les travaux de la 12e Session de la Conférence de l'UPCI, prévue pour le début

de l'année 2017, à Bamako, capitale du Mali a été acceptée. L'invitation formulée par l'honorable Chambre des Représentants de l'Indonésie à accueillir les travaux de la 13e Session de la Conférence de l'UPCI, à Jakarta, capitale de l'Indonésie, prévue pour le début de l'année 2018 a été adoptée.

Réunion Extraordinaire de la Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes

La Conférence a accueilli favorablement l'invitation de l'Assemblée Nationale de Mauritanie pour abriter une réunion extraordinaire de la Conférence des Femmes parlementaires Musulmanes à Nouakchott, le 20 Avril 2016.

A la séance de clôture la Conférence a adopté son Rapport Final, la Déclaration de Bagdad et le Communiqué Final. ❖

Déclaration de Bagdad

La 11e Conférence de l'UPCI tenue à Bagdad, le 24 Janvier 2016, sous le slogan: "Unis contre le Terrorisme et l'Extrémisme", phénomènes qui détruisent nos sociétés et menacent la réputation de notre religion authentique, a adopté la Déclaration de Bagdad qui souligne son engagement à mettre en œuvre et à réaliser les principes et objectifs de l'Union, appréciant le rôle actif, préminent et influent joué par l'Union face aux questions importantes et vitales qui préoccupent la communauté internationale, vu qu'elle a pour mission de mener des concertations au service des causes communes aux musulmans et à l'ensemble de l'humanité, sur la base des nobles valeurs de la justice, de la démocratie et du bien de tous les hommes.

La Déclaration souligne l'importance de la gestion des relations interétatiques sur la base du principe de respect de la souveraineté nationale, d'intérêt commun, du rejet catégorique de toute ingérence étrangère, se félicite du renforcement de la culture de la paix, du dialogue, de la diversité culturelle. La Déclaration a également salué la volonté du peuple irakien et a insisté sur leur soutien dans la lutte contre le terrorisme. Elle a condamné les actes terroristes perpétrés par les gangs de DAESH et toutes les autres organisations terroristes. Elle a déclaré en particulier ce qui suit:

- Souligner la nécessité d'élaborer une stratégie d'action commune aux Etats membres visant à rejeter toute forme de terrorisme idéologique, culturel et médiatique,
- Réaffirmer notre attachement à la Charte de l'OCI sur la lutte contre le terrorisme,
- Réaffirmant notre soutien et notre solidarité indéfectibles avec la cause palestinienne sacrée et notre total engagement à soutenir le peuple palestinien.
- Rejeter avec force la politique de colonisation et d'expansion menée par l'entité sioniste; Exiger l'arrêt de toutes les implantations coloniales et de toutes les mesures et procédures législatives et administratives visant à modifier le statut juridique de la ville d'Al Qods Demander la mise en place d'un comité spécial pour la Palestine au sein de tous les Parlements membres de l'UPCI.
- Insister sur les droits inaliénables de tous les peuples quant au



libre accès aux technologies et utilisations nucléaires modernes et à leur mise en œuvre à des fins pacifiques; Appeler à faire de la totalité de la région du Moyen-Orient une région libre de toutes les armes de destruction massive, et se Féliciter de l'accord conclu entre l'Iran et le Groupe 5+1.

- Réaffirmer les droits des minorités musulmanes pour tout ce qui concerne le respect de leur dignité, de leur sécurité, de la protection de leur honneur, de leur droit à la libre pratique de leurs croyances et au libre exercice de leur culte, de leur droit à travailler à préserver leur identité culturelle.
- Renforcer les relations économiques et commerciales entre les peuples, et de façon plus particulière entre les membres de l'Union, et à accélérer le rythme du progrès économique au service de la lutte contre la pauvreté et de la réalisation des autres objectifs importants figurant dans le Document de développement du millénaire.
- Appeler au dialogue des civilisations, le mettant en exergue dans le cadre de la paix sur lesquels nous insistons pour tout ce qui concerne la réalisation de la paix, de la sécurité, de la tolérance et à une cohabitation ainsi qu'au nécessaire approfondissement du dialogue entre les doctrines (madhahibs) islamiques, et à la lutte contre le fanatisme et l'extrémisme.
- Exhorter à soutenir les efforts des N.U en vue de résoudre les conflits par des voies pacifiques et le recours au dialogue au Yémen et en Syrie
- Exiger le retrait immédiat et inconditionnel des forces arméniennes de tous les territoires azerbaïdjanais occupés.
- Soutenir les réfugiés Irakiens et les Syriens déplacés; Exhorter la communauté internationale à traiter les migrants d'une manière décente.❖



Le Communiqué Final adopté par la 11e Session de la Conférence de l'UPCI, tenue à Bagdad, République d'Irak, en Janvier 2016, sous le slogan: "Unis contre le Terrorisme et l'Extrémisme", comporte 139 paragraphes répartis en 19 points, déduits des recommandations soumises à la Conférence par les 4 Comités Spécialisés Permanents de l'UPCI à savoir: Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures; Comité des Affaires Economiques et de l'Environnement; Comité des Droits de l'Homme, de la Femme et de la Famille; Comité des Affaires Culturelles et Juridiques et, du Dialogue des Civilisations et des Religions; en plus du Comité de la Palestine, et la Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes. Voici quelques extraits:

AFFAIRES POLITIQUES ET RELATIONS EXTERIEURES

I- LA CAUSE PALESTINIENNE

- Souligner le caractère central de la cause de la Palestine et d'Al Qods pour l'Oummah islamique. Rejeter avec force le projet israélien relatif à la proclamation de la ville d'Al Qods comme capitale de l'entité sioniste et du peuple juif.
- Souligner l'importance du suivi et de la mise en œuvre des résolutions internationales relatives à la question palestinienne.
- Réitérer à cet égard l'appel au Conseil de sécurité afin qu'il fasse droit à la demande présentée par l'Etat de Palestine en vue d'accéder au statut de membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.
- Exhorter les Parlements européens à reconnaître l'Etat de Palestine.
- Appeler à la convocation d'une Conférence internationale en vue de traiter la question sioniste israélienne et réaliser un règlement juste de la question.
- Demander de réactiver les Fonds créés pour Al-Qods en vue de soutenir la résistance des habitants d'Al-Qods; et Demander aux gouvernements et aux peuples de l'Oummah islamique de faire preuve d'une solidarité accrue pour faire face à l'arrogance israélienne.

II. TERRITOIRES ARABES OCCUPES EN SYRIE ET AU LIBAN

- Saluer la vaillance des citoyens syriens et libanais et leur attachement à leurs territoires et à leur identité. Mettre fin à l'occupation israélienne.

III. REJET DU DENIGREMENT DES RELIGIONS REVELEES, ET LUTTE CONTRE L'INTOLERANCE, L'ISLAMOPHOBIE ET LA XENOPHOBIE:

- Déclarer que la sainteté du Prophète Mohammed est une ligne

rouge qui ne peut être franchie. Appeler les Nations Unies à adopter un instrument juridique criminalisant la diffamation des religions divines et la calomnie à l'encontre des Messagers et des Prophètes.

IV. LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET L'EXTREMISME

- Condamner tous les actes, méthodes et pratiques du terrorisme sous toutes leurs formes et manifestations.
- Demander aux érudits de la foi, aux dirigeants politiques, aux penseurs et aux intellectuels de lutter contre l'extrémisme.
- Affirmer la nécessité de faire la distinction entre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et le droit légitime des Etats et des peuples à la résistance et à la lutte armée contre l'occupant et le colonisateur pour la libération de leur patrie et le recouvrement de leurs droits légitimes.

V. REJET DES SANCTIONS INJUSTES INFLIGES AUX PAYS ISLAMIQUES

- Rejeter la continuation de l'imposition des sanctions, en raison de leurs conséquences négatives sur les activités sociales et développement économique.
- Saluer la décision du Conseil des droits de l'homme portant nomination d'un rapporteur onusien au sujet des sanctions unilatérales; et Appeler les Etats islamiques à coopérer avec lui.

VI. L'ACQUISITION DES TECHNOLOGIES MODERNES

- Réaffirmer le droit de tous les Etats à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et de faire de la région du Moyen-Orient une région libre de tout arsenal de destruction massive en particulier armes nucléaires; et la nécessité d'amener l'entité sioniste (Israël) à soumettre ses installations et ses programmes nucléaires au contrôle et à l'inspection.

VII. L'IRAK

- Proclamer son soutien à l'Irak dans sa guerre contre le terrorisme.
- Condamner et incriminer toutes les actions terroristes perpétrées par DAESH et les groupes armés qu'il s'agisse d'assassinats, de prises d'otage, de destruction des sites archéologiques ou de démolition des tombes des saints et des lieux de culte.

VIII. SOUDAN

- Réitérer son soutien au Soudan dans la défense de sa souveraineté, de sa sécurité et de sa stabilité.
- Rejeter la décision de la Cour pénale internationale.
- Soutenir les efforts pour l'instauration de la paix et du dialogue national.

IX. SITUATION HUMANITAIRE EN SYRIE:

- Réaffirmer sa position de principe appelant à la préservation l'unité

de la Syrie, de sa souveraineté, de son indépendance, de son intégrité territoriale, conformément aux principes énoncés par la Charte des N.U.

- Se féliciter des efforts consentis par les Nations-Unies, ainsi que de tous les autres efforts diplomatiques visant à réaliser un règlement politique à la crise syrienne.

- Condamner l'ensemble des actes terroristes perpétrés par les groupes terroristes tels que DAECH et d'autres.

- Saluer les efforts soutenus qui ont été déployés par les pays voisins de la Syrie et d'autres pays de la région pour accueillir les déplacés syriens.

X. LA SOMALIE

- Se féliciter de l'amélioration de la situation sécuritaire en Somalie et Appeler le Groupe de la Banque islamique de développement et l'Union des Chambres islamiques du commerce, de l'industrie et de l'agriculture à adopter de nouvelles initiatives en Somalie. visant à encourager les investissements.

XI. SITUATION EN REPUBLIQUE DU MALI ET DANS LES PAYS VOISINS

- Réitérer sa position de soutien à la sauvegarde de la souveraineté de la République du Mali, de son intégrité territoriale et de son unité nationale.

- Appeler les Etats membres de l'OCI à apporter au Mali leur soutien et une assistance financière d'urgence afin d'aider le Mali à consolider la paix, la sécurité et la stabilité.

XII. SITUATION A CHYPRE

- Inviter les Etats membres à renforcer leur solidarité agissante avec l'Etat Chypriote Turc, à maintenir des relations étroites avec cet Etat afin qu'il puisse surmonter l'isolement injuste qui lui est imposé.

- Se féliciter de la bonne volonté affichée par la partie chypriote turque et par la Turquie en vue d'aboutir à un règlement politique durable et conforme aux efforts du Secrétaire général des Nations Unies.

XIII. PROTECTION DES COMMUNAUTES ET MINORITES MUSULMANES

- Affirmer l'engagement de l'UPCI envers les communautés et les minorités musulmanes vivant dans des pays non membres de l'OCI.

- Appeler à résoudre leurs problèmes de manière à garantir leurs droits fondamentaux.

XIV. JAMMU ET CACHEMIRE

- Appeler à un règlement pacifique de la question du Jammu et Cachemire qui soit en accord avec les résolutions pertinentes des Nations Unies.

- Soutenir les efforts de la République islamique du Pakistan visant à aboutir à une solution pacifique en usant des divers moyens diplomatiques, y compris les négociations bilatérales.

XV. AGRESSION DE LA REPUBLIQUE D'ARMENIE CONTRE LA REPUBLIQUE D'AZERBAÏDJAN

- Exiger le retrait immédiat, inconditionnel et total des forces arméniennes de tous les territoires azerbaïdjanais occupés.

- Réaffirmer sa solidarité et son appui sans réserve aux efforts déployés par la République d'Azerbaïdjan, son gouvernement et peuple, pour défendre son territoire national.

XVI. SITUATION EN LIBYE ET A L'UNION DES COMORES

- Apporter de l'assistance au peuple libyen et de les aider à protéger la souveraineté et l'unité de l'Etat, ainsi que de les aider à combattre

le terrorisme et de l'extrémisme.

- Réitérer son soutien aux revendications légitimes des Îles Comores concernant l'Île comorienne de Mayotte.

XVII. AFFAIRES ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENT

- Apprécier hautement tous les efforts déployés pour renforcer les échanges commerciaux entre les Etats membres de l'OCI.

- Appeler les Etats membres de l'OCI à consentir plus d'efforts afin d'activer le système de préférences commerciales entre les Etats membres de l'Organisation.

- Rejeter fermement le principe d'imposer des sanctions aux Etats; Exprimer sa solidarité sans réserve avec les pays islamiques exposés à de telles sanctions.

- Exprimer sa solidarité avec les peuples africains affectés par les catastrophes naturelles et la désertification.

- Inviter l'OCI et ses institutions économiques et financières à entreprendre une étude exhaustive sur ce problème et son impact sur le progrès économique des Etats islamiques.

- Œuvrer de concert avec les Etats et institutions financières internationales donateurs en vue d'annuler ces dettes.

XVIII. AFFAIRES CULTURELLES ET JURIDIQUES ET LE DIALOGUE DES CIVILISATIONS ET DES RELIGIONS

- Condamner la diffusion de tout ce qui est de nature à porter atteinte à l'image du Saint Prophète Mohamed (PSL), et Dénoncer le soutien de certains Etats de cet acte ignoble, Exiger l'arrêt immédiat de telles provocations.

- Souligner l'importance de créer des chaînes de télévision islamiques nationales dans différentes langues étrangères, pour mettre en évidence la véritable image de l'Islam.

XIX DROITS DE L'HOMME, DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE

- Rejeter et condamner toute politisation, discrimination ou sélectivité dans l'approche des questions liées aux droits de l'homme, au double échelon régional et international.

- Condamner les violences perpétrées contre les femmes et les enfants, au Mali, au Nigéria, au Cameroun, en Irak et dans les autres zones de conflit.

- Exhorter les Parlements membres à renforcer l'intégration de la femme dans les politiques adoptées, en tant que partenaire essentiel, au processus de développement global et durable.

- Appeler à créer des mécanismes et des institutions juridiques et médiatiques pour lutter contre toutes les formes de violence contre les femmes et soutenir sur le plan juridique les femmes qui en sont victimes.

- Appeler à soutenir les femmes palestiniennes, et en particulier les citoyennes d'Al Qods affrontant toutes les formes de répression et d'oppression de la part de colons israéliens acharnés.

- Appeler à garantir la participation des jeunes à leurs agendas politiques et à renforcer les efforts en vue d'une représentation appropriée des jeunes aux postes de prise de décision.

- Appeler à l'amélioration du statut de l'enfant, en particulier les enfants vivant dans des circonstances difficiles à l'instar des réfugiés et des migrants.

- Appel à la création d'un centre de santé islamique pour la recherche sur les maladies endémiques et à propagation rapide. Se félicitant de l'offre de l'Assemblée Nationale du Soudan d'accueillir le Centre de santé islamique. ❖





Faits saillants de L'Assemblée Nationale de la République de Côte d'Ivoire

L'Assemblée Nationale est l'unique chambre du Parlement Ivoirien. Elle a été instituée par la constitution Ivoirienne du 31 octobre 1960 et composée le 27 novembre 1960 avec un effectif de soixante-dix députés élus, tous ivoiriens. Les pouvoirs de cette institution expirent à la fin de la deuxième session ordinaire de la cinquième année de son mandat. Elle est alors renouvelée intégralement en mettant en compétition tout citoyen qui le souhaite, pourvu qu'il soit âgé de vingt-cinq ans au moins et qu'il n'ait jamais renoncé à la nationalité ivoirienne.

La conférence des Présidents

La Conférence des Présidents donne son accord pour l'établissement de l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée Nationale. Elle est convoquée au début de chaque session et chaque fois qu'il estime nécessaire ou à la demande du tiers des membres de la Conférence.

Le bureau de l'Assemblée Nationale

Le Bureau est l'organe directeur de l'Assemblée Nationale. Il a tous pouvoirs pour présider aux délibérations de l'Assemblée Nationale, organiser et assurer la haute direction des Sous-

directions.

Le Bureau de l'Assemblée Nationale comprend un Président, un Premier Vice-président, dix Vice-présidents, douze Secrétaires et trois Questeurs.

LES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

- Le calendrier des sessions
- Les textes en instance
 - Proposition de loi
 - Amendement
 - Projet de loi
- Le contrôle de l'action gouvernementale
- Les lois adoptées
- La procédure Législative

PROCEDURE ORDINAIRE

La "proposition de loi" est un texte introduit auprès du Bureau de l'Assemblée Nationale par un Député ou un groupe de Députés. Le "projet de loi" est un texte introduit auprès du Bureau de l'Assemblée Nationale par le Président de la République.

Les projets de loi, les propositions de loi et les propositions de résolution après l'annonce de leur dépôt, sont renvoyés à l'examen de la Commission

compétente ou d'une Commission Spéciale de l'Assemblée Nationale dans les conditions prévues à l'article 20 alinéa premier. Les propositions de loi et les propositions de résolution sont transmises au Gouvernement dans les quarante-huit heures suivant l'annonce de leur dépôt.

DISCUSSION EN SEANCE PUBLIQUE DES PROJETS DE LOI, DES PROPOSITIONS DE LOI ET DE RESOLUTIONS DISCUSSION IMMEDIATE

La discussion immédiate se définit comme une procédure simplifiée, permettant d'examiner des projets et propositions de loi, directement en séance publique sans qu'ils aient été au préalable examinés par une commission. Lorsque le texte en discussion ne fait l'objet d'aucun amendement, le Président de l'Assemblée Nationale met aux voix l'ensemble du texte après la discussion générale.

Lorsque le texte a fait l'objet d'amendements, le Président de l'Assemblée Nationale appelle uniquement les articles auxquels ces amendements se rapportent. Sur chaque

amendement, peuvent seuls intervenir l'un des auteurs, le président ou le rapporteur de la commission saisie au fond et un orateur contre.

DISCUSSION ORDINAIRE

Lors de la présentation du rapport de la Commission saisie au fond, celle-ci est tenue de porter à la connaissance de l'Assemblée Nationale les points sur lesquels il y a désaccord avec le Gouvernement.

Il est procédé à une discussion générale des projets ou des propositions.

Après la clôture de la discussion générale, l'Assemblée Nationale est invitée par son Président à passer à la discussion des articles.

La discussion des textes porte successivement sur chaque article et sur les amendements qui s'y rattachent.

Les amendements sont déposés par écrit sur le Bureau de l'Assemblée Nationale. Ils sont communiqués à la Commission compétente, photocopiés et distribués.

Avant le vote sur l'ensemble d'un projet ou d'une proposition, une demande de seconde lecture ou de renvoi à la Commission saisie au fond pour révision et coordination, peut être présentée.

LES COMMISSIONS PERMANENTES

L'Assemblée Nationale comprend un Bureau pour présider à ses délibérations, des Commissions permanentes pour connaître des affaires qui lui sont soumises, et des Groupes parlementaires.

Les Commissions permanentes sont au nombre de six:

- Commission des Affaires Générales et Institutionnelles
- Commission des Affaires Economiques et Financières
- Commission des affaires sociales et culturelles
- Commission des Relations Extérieures
- Commission de la Sécurité et de la Défense
- Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement

Chaque commission comprend, un Président, un vice-président, un rapporteur général, un rapporteur général adjoint et deux secrétaires. L'Assemblée Nationale peut, en cas de besoin, créer des commissions spéciales qui ont un caractère ad hoc.



LES GROUPES PARLEMENTAIRES

Groupe Parlementaire RDR avec 136 membres, Groupe Parlementaire PDCI RDA avec 88 membres; Groupe Parlementaire UDPCI avec 9 membres; Groupe Parlementaire DIALOGUE avec 11 membres; Groupe Parlementaire ESPERANCE avec 8 membres.

DERNIÈRES ÉLECTIONS: Répartition des sièges

- Rassemblement Des Républicains (RDR), 127
- Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), 77
- Indépendants, 35
- Union pour la Démocratie et Pour la Paix en Côte d'Ivoire (UDPCI), 7
- Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP), 4
- Mouvement des Forces de l'Avenir (MFA), 3
- Union Pour la Côte d'Ivoire (UPCI), 1

COUVERTURE MEDIATIQUE ET PUBLICATION DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Les travaux parlementaires, en commission et en plénière, peuvent être couverts par les media.

Chaque Commission établit un procès-verbal de ses délibérations. Ce procès-verbal a un caractère confidentiel. ❖



**Président de
l'Assemblée Nationale
de Côte d'Ivoire
Guillaume
Soro**

● Né le 08 mai 1972 à Kofiplé dans le département de Ferkessédougou, Guillaume Kigbafori Soro est le 6ème président de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire. Il est père de 4 enfants.

● Très tôt engagé politiquement, il dirige la puissante Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire de 1995 à 1998.

● Il se rend en France où il poursuit des études en Sciences Politiques. En décembre 1999, avec le FIEF, Forum international des étudiants francophones qu'il fonde.

● En 2003, après l'accord de Linas Marcoussis (France), Guillaume Soro fait son entrée au gouvernement dit de réconciliation nationale.

● De mars 2003 à décembre 2005, il est Ministre d'Etat, ministre de la Communication.

● De décembre 2005 à mars 2007, il est Ministre d'Etat, ministre chargé de

la Reconstruction et de la Réinsertion. Le 29 mars 2007, il est nommé Premier ministre de la république de Côte d'Ivoire.

En tant que Premier Ministre, Ministre de la Défense, Guillaume Kigbafori Soro coordonne avec une efficacité réelle les actions civiles et militaires qui finissent par aboutir à la chute du régime de Laurent Gbagbo et à l'arrestation de ce dernier.

● Lors des élections législatives, Guillaume Soro est élu député le 11 décembre 2011 avec 99,06% des voix. Dès la proclamation définitive des résultats des élections législatives, il choisit de quitter son poste de Premier ministre, après avoir passé neuf années au sein de l'Exécutif.

● En mars 2012, il devient ainsi le Président de la deuxième législature de la Deuxième République. ❖

En marge de la 134e Assemblée de l'UIP:

Le Groupe islamique en Discussion



Les Parlements membres de l'UPCI, participant à la 134e Assemblée de l'Union Interparlementaire (UIP) ont tenu leur réunion de consultation régulière, présidée par S.E. Atef Tarawaneh, Président de la Chambre des Représentants jordanienne, le jeudi 19 Mars 2016, à Lusaka, capitale de la République de la Zambie.

Un grand nombre de représentants des Parlements membres de l'UPCI a participé à cette réunion. Les discussions ont porté sur les voies de développement de l'activité de l'UPCI et sur le point d'urgence inclus à l'Ordre du jour de l'UIP. Les participants ont créé un comité dirigé par le Président et la participation des représentants des Parlements du Soudan, du Maroc, de Mozambique et de la Palestine en vue d'étudier ladite question.

Lors de l'Assemblée, le Secrétaire Général de l'UPCI, Prof. Dr Mahmud Erol KILIÇ a rencontré certaines délégations parlementaires et a discuté avec eux de la coopération et de la coordination entre l'UPCI et les augustes Parlements concernant les questions d'intérêt commun. Son Excellence a également rencontré le Secrétaire Général de l'AP CIS. Les deux parties ont discuté de la consolidation de la coopération entre les deux organisations.

L'ordre du jour de la 134e Assemblée de l'UIP comportait 8 articles dont les plus importants sont: Débat général sur le thème: Rajeunir la démocratie, donner la parole aux jeunes; Terrorisme: la nécessité de renforcer la coopération mondiale pour endiguer la menace qui pèse sur la démocratie et les droits de l'homme, Assurer une protection durable du patrimoine culturel matériel et immatériel de l'humanité contre la destruction et la dégradation; Rapports de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme et de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, Approbation des thèmes d'étude de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce pour la 136ème Assemblée, et désignation des rapporteurs; Donner une identité aux 230 millions d'enfants sans état civil: un des défis majeurs de la crise humanitaire du XXIème siècle. ❖

Nouvelles Parlementaires



Nouvelles élections et réélections des Présidents des Parlements membres de l'UPCI:

Les derniers mois ont été témoins de l'élection de nouveaux Présidents des Parlements Membres, alors que d'autres ont été réélus:

- 30 Décembre 2015, élection de S.E.M. Salif Diallo en tant que Président de l'Assemblée Nationale de Burkina Faso
- 10 Janvier 2016, réélection de S.E.M. Abdelkader Bensalah en tant que Président du Conseil de la Nation algérienne.
- 10 Janvier 2016, élection de S.E.M. Ali Abdel Aal Sayed Ahmed en tant que Président de la Chambre des Représentants égyptienne.
- 12 Janvier 2016, élection de S.E.M. Ade Komarudin en tant que Président de la Chambre des Représentants indonésienne.
- 15 Mars 2016, réélection de S.E.M. Djibril Cavayé Yeguie en tant que Président de l'Assemblée Nationale du Cameroun.
- 15 Mars 2016, réélection de S.E.M. Marcel Niat Njifenji en tant que Président du Sénat du Cameroun.
- 25 Mars 2016, élection de S.E.M. Ousseini Tinni en tant que Président de l'Assemblée Nationale du Niger.
- 8 Avril 2016, élection de S.E.M. Richard-Auguste Onouvié en tant que Président de l'Assemblée Nationale gabonaise.
- 26 Avril 2016, élection de S.E.M. Chynybai Tursunbekov en tant que Président du Conseil Suprême de Kirghizstan.
- 26 Avril 2016, élection de S.E.M. S.A. Vigneswaran en tant que Président du Sénat malaisien.
- 19 Mai 2016, réélection de S.E. Mme. Rebecca Kadaga en tant que Présidente du Parlement ougandais.
- 31 Mai 2016, réélection de S.E.M. Ali Larijani en tant que Président du Parlement Islamique d'Iran.
- 6 Juin 2016, élection de S.E. Mme. Hadiyeh Khalaf Abbas en tant que Présidente de l'Assemblée du Peuple syrienne.
- 22 Juin 2016, élection de S.E.M. Nurlan Nigmatulin en tant que Président de la Chambre des Représentants du Kazakhstan



Iraq: Dr. Salim Abdullah Al Jabouri, Président du Conseil des Représentants irakien, Président de la 11e Conférence de

l'Union Parlementaire des Etats Membres de l'OCI (UPCI), demande aux Etats membres de l'OCI de conjuguer leurs efforts, mettre de côté leurs différends et unir leurs rangs en vue de combattre l'entité sioniste. Tout en condamnant et dénonçant les activités d'entité sioniste, il a ajouté qu'ils défendront la cause palestinienne et son peuple jusqu'au recouvrement de leurs droits et territoire, de même que le droit de créer leur Etat indépendant et souverain sur le sol palestinien.

Dans son message aux Présidents des Parlements membres de l'UPCI à l'occasion de l'incendie de la Mosquée Al-Aqsa en 1969, il a également appelé à agir pour maintenir la cause du peuple palestinien devant les yeux du Monde entier. Il a ajouté que les palestiniens souffrent des difficultés et misères qui sont contraires à toutes les lois et conventions divines et humaines.

Il a souligné que dans plusieurs parties du monde l'Islam et les musulmans sont entourés de dangers, ce qui nécessite l'unité des Musulmans.

 **Iran:** Le Président du Parlement iranien, Ali Larijani a annoncé que le pays a attiré plus de 60 milliards de dollars d'investissements étrangers après la mise en application de l'accord nucléaire de l'an dernier entre Téhéran et les puissances mondiales et la levée des sanctions.

«Plus de soixante milliards de dollars (d'investissement) sont versés (en Iran) par d'autres Etats y compris par la Russie, qui peuvent être utilisés pour le développement du pays», a déclaré Larijani.

 **Jordanie:** Lors d'une réunion consultative avec Hani Mulki, Premier ministre et les membres de l'équipe ministérielle, le Président du Sénat, Faisal al-Fayez et les sénateurs, ont auditionné les explications sur le programme de travail du gouvernement pour la prochaine étape.

Le Président du Sénat a réitéré l'appui du Sénat au gouvernement dans le cadre d'un véritable partenariat et de coopération stipulés par la Constitution en vue de défendre les intérêts nationaux suprêmes, et a souhaité que le gouvernement saurait se servir de l'adoption de la Loi sur le Fonds d'investissement jordanien et des résultats de la conférence de Londres pour les donateurs en vue d'attirer les investissements arabes et étrangers et de la mise en place de grands projets offrant de réelles possibilités de travail, se desserrant ainsi des problèmes de la pauvreté et du chômage.

Il a souligné les défis économiques et les difficultés

imposées par les événements en Jordanie et les pays qui accueillent des centaines de milliers de réfugiés syriens, précisant que Sa Majesté le Roi Abdullah II est conscient de la gravité de ce défi économique et qu'il insiste constamment sur la nécessité d'aborder ce problème en le résolvant d'un manière efficace et selon des plans systématiques pour que les citoyens sentent ses résultats positifs dans leur vie quotidienne.

 **Liban:** Le président du Parlement libanais, Nabih Berri, a demandé à l'Assemblée Nationale de faire don à l'armée, de la moitié de leurs salaires et d'indemnités du mois d'Octobre.

Berri l'a demandé aux députés après consultation avec le vice-président et les membres du bureau de l'Assemblée Nationale.

Cette demande survient après l'appel du 31 août de Berri à l'occasion du 38e anniversaire de la disparition de l'imam chiite Moussa al-Sadr, en vue de «investir l'armée, et d'ouvrir l'Introduction en bourse nationale à la Banque centrale libanaise en faveur de l'armée.» Il a également appelé la diaspora et les banques à faire don pour renforcer l'armée et augmenter ainsi le nombre de ses éléments, ajoutant qu'il n'est plus possible «de continuer à supplier et supplier tout le temps pour soutenir les forces armées et de sécurité et, subjugué sa doctrine de guerre à toutes les conditions.»

 **Maroc:** M. Rachid Talbi Al-Alami, président de la Chambre des représentants, a mené des entretiens avec M. Roger Nkodo Dang, président du Parlement africain, en visite de travail au Maroc, au siège de Parlement.

Les pourparlers entre les deux parties ont porté sur les relations Maroc-africaine, et la déclaration de la décision du Royaume du Maroc pour retourner à l'Union africaine.

Dans un premier temps, M. Rachid Talbi Al-Alami a fait état du message de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, lors du 27e Sommet de l'Union africaine, qui a eu lieu dans la capitale du Rwanda Kigali, lors de laquelle Sa Majesté a annoncé la décision de retourner à l'Union africaine et précisant qu'à travers cette décision historique, le Maroc travaillera au sein de l'Union africaine en vue de surmonter tous les différends.

M. Al-Alami a mis en exergue la fierté des racines africaines et marocaines et leur implication étroite en ce qui concerne les relations avec d'autres pays africains dans le cadre de la réalisation du

développement durable et de la promotion de la coopération Sud-Sud. Il a précisé que le Maroc a accueilli la Conférence sur le changement climatique qui a été l'occasion de défendre les enjeux et les positions du continent africain qui souffrent considérablement de questions liées au climat et au développement durable.

M. Talbi Al-Alami a également donné des explications sur les réformes profondes que le Maroc a connues ces dernières années, aboutissant à l'approbation du peuple marocain, en l'an 2011, une nouvelle constitution qui répond aux aspirations du peuple marocain dans la construction d'un état démocratique moderne.

Pour sa part, M. Dang, a salué la sagesse de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en annonçant la décision du Maroc de revenir à l'Union africaine et a estimé que la présence du Royaume dans cette organisation est une question très importante, compte tenu du statut dont jouit le Maroc au niveau africain et international et pour les efforts déployés au niveau du développement et de la préservation de la paix et de la sécurité du continent africain.



Pakistan: Le Président de l'Assemblée Nationale, Ayaz Sadiq a apprécié le rôle louable des humanitaires qui effectuent des services humanitaires considérables en période de crise humanitaire dans le pays.

Ayaz Sadiq a souligné que les acteurs humanitaires mettent leur vie en péril pour aider les gens partout dans le monde en temps de conflit et de catastrophe naturelle.

Le Président a souligné que les acteurs humanitaires ont joué un rôle important au Pakistan lors des inondations, des tremblements de terre et qu'ils ont fourni un service remarquable à la population affectée au Pakistan. Leur soutien et leur engagement en temps opportun ont gagné le cœur de la nation et ont gravé le souvenir de l'aide humanitaire dans l'esprit des peuples.

Le Président du Parlement a fait valoir que les acteurs humanitaires travaillent solennellement pour aider les gens sans distinction de religion, de race, de couleur ni de nationalité, ce qui ajoutent au prestige de leur travail, outre leur activité qui est neutre et impartiale tout au long de leur fonction.

M. Ayaz Sadiq a fait remarquer qu'il est temps de rendre hommage et saluer le rôle des humanitaires et prendre en considération leurs services en faveur de l'humanité et le soutien qu'ils ont apporté lors

des crises humanitaires critiques au Pakistan et dans le monde.



Palestine: Le Conseil national palestinien a appelé à l'intensification des efforts nationaux et internationaux pour la libération des prisonniers et détenus des prisons israéliennes y compris les Parlementaires, et accorder plus d'attention à leur cause en traduisant Israël devant la Cour pénale internationale.

Dans un communiqué publié à l'occasion de la Journée des Prisonniers palestiniens, le Conseil national palestinien a salué le rôle avant-gardiste des prisonniers qui sacrifient leur liberté pour la liberté de leur peuple et de leur pays d'origine, appréciant hautement le rôle des prisonniers à tous les stades de la révolution palestinienne.

Le Conseil national Palestinien a appelé les organisations internationales des droits de l'homme à assumer leurs responsabilités envers les graves violations israéliennes du droit des prisonniers et détenus palestiniens et, les lois et règlements permettant l'exercice de toutes sortes de tortures bannies universellement, étant le seul pays au monde à initier la torture physique et psychologique.

Le Conseil national palestinien a souligné la nécessité du suivi de la question des prisonniers palestiniens dans tous les forums des Unions parlementaires régionales et internationales, et réitéré son appel à toutes les institutions humanitaires internationales et des droits de l'Homme ainsi qu'aux Parlements du monde et de leurs peuples qui croient en la liberté, la justice, la dignité humaine et la nécessité de sauver les prisonniers palestiniens, de mettre la pression sur Israël pour qu'elle se soumette à la quatrième Convention de Genève et au Protocole pertinent, et mettre un terme à ses violations continues de ces accords.



Arabie Saoudite: Sheikh Abdullah Al-Sheikh, Président du Conseil de la Choura a dénoncé le projet de loi permettant aux familles des victimes de l'attaque du 11 Sept de poursuivre l'Arabie Saoudite pour leur donner des indemnités, avertissant que cela va augmenter l'instabilité et l'extrémisme, précisant que «cette loi est sérieusement un précédent dans les relations internationales, car elle porte atteinte au principe établi en droit international, principe de l'immunité de juridiction ».

Il a ajouté, sans donner de détails, que ce projet de loi aura même des répercussions négatives sur ceux qui sèment le chaos et l'instabilité dans les relations internationales et pourrait leur servir de prétexte pour soutenir l'extrémisme.

 **Soudan:** Lors d'une réunion avec M. Tariq Tawfiq, Ministre d'Etat du Conseil des ministres, Professeur Ibrahim Ahmed Omar, Président de l'Assemblée Nationale a discuté des moyens de développer la performance parlementaire en termes de présentation des déclarations des ministres devant l'Assemblée nationale afin d'activer le rôle régulateur du Conseil. Il a souligné que le Parlement va travailler dans la période à venir, sur de vrais problèmes qui affectent la vie des citoyens directement. Cela peut se réaliser à l'aide des avis d'experts et de spécialistes sur différentes questions, soulignant l'importance d'impliquer tous les segments de la société, des centres de recherches et des études ainsi que divers appareils multimédias dans la discussion des questions qui surgissent.

 **Tunisie:** M. Mohamed Nasser, Président de l'Assemblée des Représentants du peuple a ouvert la première journée d'étude sur les équilibres financiers et les engagements de la phase, qui a eu lieu à Hammamet en présence des Représentants et un certain nombre d'experts dans les domaines économique, financier et d'imposition.

Le Président a souligné que le but de cette étude parlementaire est l'échange de vues entre les députés et les experts sur le statu quo économique et social dans le pays et l'importance de l'engagement de la phase suivante, ainsi que d'élaborer des recommandations sur le rôle du Conseil et sa contribution pour diminuer l'aggravation de la situation financière du pays et sensibiliser l'opinion publique sur les défis financiers nationaux et internationaux auxquels est confronté le pays.

M. Mohamed Nasser a précisé que les discussions sur la dette et le financement de l'économie et de l'investissement étaient essentiellement portées sur un certain nombre de questions, en particulier sur l'impact des dettes sur les générations futures et la manière de diminuer sa croissance pour qu'elle ne soit pas une menace pour l'intégrité des équilibres financiers, ainsi que le problème sur la réaction des investissements étrangers et de l'aide de nombreux

pays qui ont de bonnes relations avec la Tunisie, aux besoins réels du pays.

 **Ouganda:** La Présidente du Parlement Ougandais, Hon. Rebecca Kadaga a assuré les ougandais de la diaspora que leur demande de voter aux élections générales sera bientôt réalisée avec l'amendement des lois électorales.

La Présidente du Parlement a fait ces remarques lors du banquet de clôture de la 28e Convention de l'Association ougandaise de l'Amérique du Nord (UNAA) au Boston Park Plaza, le dimanche 04 Septembre 2016.

Le Président de l'UNAA, Monday Atigo, avait déjà formulé la demande pour que la diaspora soit autorisée à prendre part aux élections à tous les niveaux.

« Nous sommes impatients de commencer à voter aux élections et nous avons besoin de faire partie du processus », a déclaré Atigo.

Kadaga a déclaré que la participation des Ougandais aux élections nationales serait possible avec l'adoption desdits amendements.

La Présidente du Parlement a exhorté les Ougandais vivant à l'étranger à travailler en étroite collaboration avec le Parlement et le gouvernement pour activer la législation.

Atigo dit que UNAA travaille avec la Chambre de commerce américaine pour développer le secteur agricole et d'améliorer la production de produits agricoles.

« Nous mettons en place une ferme type en Luwero pour apprendre aux agriculteurs à appliquer des techniques modernes de l'agriculture », a-t-il dit.

 **Émirats arabes unis:** Son Excellence Dr. Amal Abdullah Al Qubaisi, Présidente du Conseil national fédéral, a approuvé l'idée de S.E. Sergueï Narychkin, Président de la Douma de la République fédérale de la Russie, sur la création d'un comité d'amitié parlementaire entre les deux pays, en raison de son importance dans la promotion et le développement des relations parlementaires entre les deux parties, afin de réaliser les aspirations des dirigeants des deux pays et de répondre à leur souci de coopération dans les domaines du développement ainsi que la dynamisation des efforts pour coordonner leurs positions à différents niveaux notamment à travers la participation à des manifestations parlementaires internationales et leurs engagements envers des questions d'intérêt commun. ❖

Le Secrétaire Général a participé au Forum international en Algérie

H.E. S.E.M. Naureddine Belmaddah, Président du Comité des Relations Etrangères, de la Coopération et des Communautés de l'Assemblée Populaire Nationale algérienne a invité S.E. le Secrétaire Général, Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ pour participer au Forum Mondial sur les "Nouveaux défis de la Diplomatie Parlementaire", organisé par ledit Comité, les 24-25 Mai 2016, en Algérie.

Son Excellence le Secrétaire Général accompagné du Secrétaire Général Adjoint a participé aux travaux de ce Forum et a prononcé un discours exhaustif sur les défis relatifs au terrorisme et l'Extrémisme auxquels font face toutes les communautés du monde.

En marge de ce Forum, le Secrétaire Général, Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ a eu une réunion avec S.E.M. Mohamed Larbi Ould Khelifa, Président de l'Assemblée Populaire Nationale algérienne. Lors de cette rencontre le Secrétaire Général Adjoint a accompagné le Secrétaire Général. Le Secrétaire Général a souligné la coopération entre l'Union et l'Assemblée Populaire Nationale algérienne et salué les activités parlementaires renforçant la diplomatie parlementaire. ❖



SG a participé à la 13e Session de la Conférence de l'OCI au Sommet

S.S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI, Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ, accompagné du Secrétaire Général Adjoint a participé à la 13e Conférence au Sommet de l'OCI, tenue en Turquie,

les 14-15 Avril 2016.

En marge de la Conférence, Son Excellence a rencontré un certain nombre de Chefs des délégations participantes. ❖

Le Secrétaire Général présente ses condoléances pour la disparition de M. Ghoneim



S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI, Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ et tout le personnel du Secrétariat Général de l'UPCI ont présenté leurs condoléances les plus sincères à l'occasion de la disparition de S.E. Ambassadeur Mohammed Amin Ghoneim, ancien Directeur de Cabinet de l'UPCI, décédé au Caire, République arabe d'Égypte. Dans son message de condoléances, le Secrétaire général a prié Dieu Tout-Puissant de couvrir le cher disparu de sa miséricorde et l'accepter au Paradis avec les prophètes, les martyrs et les croyants. ❖

Rédaction

Rédacteur en Chef:

Amb. Mohammadi Sijani

Principaux Rédacteurs:

Amb. Siddiq Yousif ABUAGLA

Ibrahim Ahmed DIRAR

Directrices

de la Rédaction:

Sharareh FATHIZADEH

Tamila KARIMPOUR

Adresse:

34, Pesyan St. Moghadas Ardabili,

Za'afaraniyeh - Tehran - Iran

Tel: +9821 22418860-1-2

Fax: +9821 22418858-59

Email: puic@puic.org

Site: www.puic.org